

**CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL de BASSILLAC & AUBEROCHE**

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac & Auberoche, qui aura lieu, en raison de la crise sanitaire, **en VISIOCONFERENCE, le jeudi 28 janvier 2021 à 18h30.**

**Ordre du jour :**

1- INSTALLATION d'un conseiller municipal suite à une démission.

**DECISIONS BUDGETAIRES :**

2- DEMANDES de subventions (DETR, Conseil Départemental, Grand Périgueux)

3- AMELIA 2 – ATTRIBUTIONS de subventions.

**DECISIONS de GESTION des RESSOURCES HUMAINES :**

4- OUVERTURE de POSTE dans le CADRE de STAGIAIRISATION du PERSONNEL

**DIVERS :**

5- SPLA – Isle-Manoire – Rapport de gestion 2019

6- ADOUR-GARONNE – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement – 2019

7- MODIFICATION de la délibération concernant l'adressage des voies et places publiques.

8- Remplacement d'un membre de la commission des finances

9- Remplacement d'un membre de la commission Ecoles, Enfance, Sport

10- Remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres

11- Remplacement d'un membre de la commission développement durable

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que de deux pouvoirs (loi de prorogation d'état d'urgence).

Fait à la mairie, le 21 janvier 2021

**Le Maire,**

**Michel BEYLOT**

**Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE**

**Le 28 janvier 2021.**

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de Michel BEYLOT, qui l'avait convoqué le 21 janvier 2021.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

BEYLOT Michel, LUMELLO Cécile, BOUCHER Jean-Michel, DESMOND Isabelle, PROUILLAC Céline, BAGARD Jean-Philippe, LAPORTE Anastasia, BARDE Dominique, ZERBIB Fabien, GANDOLFO Vincent, MAGNOL Martine, AVOCAT Christophe, CHOULY Karine, SUDREAU Jean-Louis, PIERRE Christelle, GARNIER Angélique, LAMIT Patrick, REMERAND Valérie, MOTTIER Stéphane, CASTANIÉ Emilie, LACOUR-COULON Stéphane, CHABROL Philippe, ARNAUD Florence, COUSTILLAS Gérard.

**Absents ayant donné procuration :**

LAROUMAGNE Michel à CHOULY Karine,

DAVID Philippe à DESMOND Isabelle

GOINEAU Christelle à CASTANIE Emilie.

**Absents excusés :** TARRADE Véronique, SOLE Amandine.

**Absents :**

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h30 par Michel BEYLOT, Maire qui :

- remercie les membres présents,
- fait l'appel et énumère les procurations données par les conseillers absents,
- propose de nommer M. Dominique BARDE comme secrétaire de séance.

La proposition de secrétaire de séance est acceptée.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020**

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020 et demande s'il y a des observations.

*M. Mottier fait part de quatre modifications à apporter au compte rendu du 19/11/2020 :*

- *page 4 : concernant le budget participatif initié par le Département et le projet de M. Labrousse, de supprimer "invite l'opposition à en faire de même" puisse que l'information avait été relié 2 jours auparavant.*
- *page 12 : concernant le point 2020-091, de modifier la rédaction de la délibération "Par ailleurs, deux permis de construire nécessitant des opérations de déboisement sont bloquées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à la consultation des services restée sans réponse. De ce fait, la DDT a émis un avis défavorable et par conséquent le service instructeur du Grand Périgueux, en raison de moyens de lutte contre les incendies insuffisants sur ces zones."*
- *page 16 : concernant le point 2020-096, M. Mottier rappelle qu'il était absent à cette réunion et n'a pu intervenir pour proposer ses représentants à la commission de contrôle des listes électorales.*
- *page 22 : concernant le point 2020-0108, l'intervention de M. Chabrol est incomplète.*

*M. Mottier s'élève contre un possible conflit d'intérêt concernant un élu participant au groupe chargé d'étudier l'approvisionnement des cantines.*

*M. le Maire indique que cela n'est pas le cas puisque toutes les décisions concernant les achats relèvent de sa compétence et de celle de l'adjoint délégué.*

M. le Maire propose de passer au vote. Le conseil municipal approuve par :

- 22 voix POUR,
  - 7 ABSTENTIONS (les membres du groupe d'opposition),
- le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020.

**INSTALLATION d'un CONSEILLER MUNICIPAL suite à une DEMISSION**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 10 janvier 2021, M. Christophe AVOCAT l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce même jour.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de la Dordogne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Morgan VILLATE, suivant immédiat sur la liste de Michel BEYLOT dont faisait partie M. Christophe AVOCAT lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite le bienvenu au nom de l'ensemble du conseil municipal.

**2021-001 : ORDRE du TABLEAU du CONSEIL MUNICIPAL suite à une DEMISSION**

**DÉPARTEMENT de la DORDOGNE – ARRONDISSEMENT de PERIGUEUX**

**Effectif légal du conseil municipal : 29.**

**Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE**

	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de l'élection	Nombre de suffrages obtenus
1	Maire,	BEYLOT	Michel	12/11/1949	23/05/2020	1119 / 22
2	1 <sup>ère</sup> Adjointe, <b>Conseillère communautaire</b>	LUMELLO	Cécile	23/05/1969	23/05/2020	1119 / 22
3	2 <sup>ème</sup> Adjoint	BOUCHER	Jean-Michel	12/04/1957	23/05/2020	1119 / 22
4	3 <sup>ème</sup> Adjointe	DESMOND	Isabelle	20/12/1967	23/05/2020	1119 / 22
5	4 <sup>ème</sup> Adjoint	LAROUMAGNE	Michel	28/03/1952	23/05/2020	1119 / 22
6	5 <sup>ème</sup> Adjointe	PROUILLAC	Céline	15/04/1972	23/05/2020	1119 / 22
7	6 <sup>ème</sup> Adjoint	BAGARD	Jean-Philippe	11/04/1970	23/05/2020	1119 / 22
8	7 <sup>ème</sup> Adjointe	LAPORTE	Anastasia	10/04/1989	23/05/2020	1119 / 22
9	8 <sup>ème</sup> Adjoint	BARDE	Dominique	11/05/1968	23/05/2020	1119 / 22
10	Conseiller municipal	ZERBIB	Fabien	22/05/1957	15/03/2020	1119
11	Conseiller municipal	TARRADE	Véronique	11/07/1970	15/03/2020	1119
12	Conseiller municipal	GANDOLFO	Vincent	06/03/1963	15/03/2020	1119
13	Conseiller municipal	MAGNOL	Martine	24/06/1956	15/03/2020	1119
14	Conseiller municipal	CHOULY	Karine	16/11/1975	15/03/2020	1119
15	Conseiller municipal <b>Conseiller communautaire</b>	SUDREAU	Jean-Louis	05/04/1961	15/03/2020	1119
16	Conseiller municipal	PIERRE	Christelle	24/06/1976	15/03/2020	1119
17	Conseiller municipal	GARNIER	Angélique	13/03/1988	15/03/2020	1119
18	Conseiller municipal	LAMIT	Patrick	21/01/1963	15/03/1963	1119
19	Conseiller municipal	SOLE	Amandine	17/09/1987	15/03/2020	1119
20	Conseiller municipal	DAVID	Philippe	17/10/1967	15/03/2020	1119
21	Conseiller municipal	REMERAND	Valérie	16/04/1979	15/03/2020	1119
22	Conseiller municipal <b>Conseiller communautaire</b>	MOTTIER	Stéphane	10/12/1970	15/03/2020	1074
23	Conseiller municipal	CASTANIE	Emilie	15/08/1977	15/03/2020	1074
24	Conseiller municipal	LACOUR-COULON	Stéphane	18/06/1979	15/03/2020	1074
25	Conseiller municipal	GOINEAU	Christelle	20/11/1969	15/03/2020	1074
26	Conseiller municipal	CHABROL	Philippe	27/12/1962	15/03/2020	1074

27	Conseiller municipal	ARNAUD	Florence	05/09/1977	15/03/2020	1074
28	Conseiller municipal	COUSTILLAS	Gérard	15/02/1950	15/03/2020	1074
29	Conseiller municipal	VILLATE	Morgan	17/04/1985	15/03/2020 10/01/2021	1119

**2021-002 : DEMANDE de SUBVENTIONS – CONSTRUCTION d'une HALLE COMMUNALE sur la COMMUNE DELEGUEE de BASSILLAC**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de construction d'une halle communale sur la commune déléguée de Bassillac dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 297.000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- des Contrats de Projets Communaux (Conseil Départemental),
- des Fonds de Concours de l'agglomération du Grand Périgueux.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Construction d'une halle communale	297.000 €	88,99 %
Frais d'études	10.000 €	3,00 %
Maîtrise d'œuvre - architecte	26.730 €	8,01 %
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>333.730 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>RECETTES</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
DETR	74.250,00 €	25 %
Contrat de projets communaux – CD 24	83.432,50 €	25 %
Fonds de Concours du Grand Périgueux	40.000,00 €	11,99 %
<b>Montant des subventions attendues</b>	<b>197.682,50 €</b>	<b>59,23 %</b>
<b>Autofinancement sur le montant HT</b>	<b>136.047,50 €</b>	<b>40,77 %</b>
<b>TOTAL des RECETES HORS TAXES</b>	<b>333.730,00 €</b>	<b>100,00 %</b>
TVA	66.746,00 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>400.476,00 €</b>	

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants:

- Dossier de base,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le plan de situation et un plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

- 20 voix POUR,

- 7 ABSTENTIONS, le groupe d'opposition s'abstient par manque d'avant-projet pour pouvoir se prononcer.
  - o de poursuivre le projet de construction d'une halle communale sur la commune déléguée de Bassillac,
  - o d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
  - o de solliciter des subventions au titre de :
    - la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
    - des Contrats de Projets Communaux du Conseil Départemental 24,
    - des Fonds de Concours du Grand Périgueux.

### 2021-003 : DEMANDE de SUBVENTIONS – EXTENSION de la MAISON de la SANTE de la COMMUNE DELEGUEE de BASSILLAC

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune déléguée de Bassillac dispose d'une maison de la santé accueillant quatre professionnels de santé dans le médical et le paramédical.

Afin de compléter cette offre et d'anticiper les départs à la retraite des médecins de la commune. Il est nécessaire d'agrandir la maison de la santé afin d'accueillir de nouveaux médecins et professionnels de la santé.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 230.000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- des Contrats de Projets Communaux (Conseil Départemental),
- des Fonds de Concours de l'agglomération du Grand Périgueux.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Extension de la maison de la santé	230.000 €	86,97 %
Frais d'études	10.000 €	3,78 %
Maîtrise d'œuvre - architecte	24.472 €	9,25 %
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>264.472 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>RECETTES</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
DETR	57.500 €	25 %
Contrat de projets communaux – CD 24	66.118 €	25 %
Fonds de Concours du Grand Périgueux	20.000 €	7,56 %
<b>Montant des subventions attendues</b>	<b>143.618 €</b>	<b>54,30 %</b>
<b>Autofinancement sur le montant HT</b>	<b>120.854 €</b>	<b>45,70 %</b>
<b>TOTAL des RECETTES HORS TAXES</b>	<b>264.472 €</b>	<b>100,00 %</b>
TVA	52.894 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>317.366 €</b>	

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants:

- Dossier de base,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,

- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le plan de situation et un plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

- 20 voix POUR,
- 7 ABSTENTIONS, le groupe d'opposition s'abstient par manque d'avant-projet pour pouvoir se prononcer.
  - de poursuivre le projet d'extension de la maison de la santé sur la commune déléguée de Bassillac,
  - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
  - de solliciter des subventions au titre de :
    - la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
    - des Contrats de Projets Communaux du Conseil Départemental 24,
    - des Fonds de Concours du Grand Périgueux.

#### **2020-004 : DEMANDE de SUBVENTIONS – MISE aux NORMES du RESTAURANT SCOLAIRE de la COMMUNE DELEGUEE de BLIS & BORN**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement pris par la collectivité pour le maintien des écoles dans les communes historiques et de la nécessité de la mise aux normes du restaurant scolaire de la commune déléguée de Blis & Born.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 250.000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- des Fonds de Concours de l'agglomération du Grand Périgueux.

Un dossier déposait auprès du Conseil Départemental, en 2019, a fait l'objet d'une attribution de subvention d'un montant de 50.000 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Mise aux normes du restaurant scolaire	250.000 €	87,41 %
Frais d'études	11.000 €	3,85 %
Maîtrise d'œuvre - architecte	25.000 €	8,74 %
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>286.000 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>RECETTES</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
DETR	62.500 €	25 %
Contrat de projets communaux – CD 24 ( <i>accordée en 2019</i> )	50.000 €	17,48 %
Fonds de Concours du Grand Périgueux	60.000 €	20,98 %
<b>Montant des subventions attendues</b>	<b>172.500 €</b>	<b>60,31 %</b>
<b>Autofinancement sur le montant HT</b>	<b>113.500 €</b>	<b>39,69 %</b>
<b>TOTAL des RECETTES HORS TAXES</b>	<b>286.000 €</b>	<b>100,00 %</b>

TVA	57.200 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>343.200 €</b>	

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants:

- Dossier de base,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le plan de situation et un plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

- 20 voix POUR,
- 7 ABSTENTIONS, le groupe d'opposition s'abstient par manque d'avant-projet pour pouvoir se prononcer.
  - o de poursuivre le projet de mise aux normes du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Blis & Born,
  - o d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
  - o de solliciter des subventions au titre de :
    - la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
    - des Fonds de Concours du Grand Périgueux.

#### **2021-005 : DEMANDE de SUBVENTIONS – CONSTRUCTION d'un TERRAIN MULTISPORTS**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017 un terrain multisports a été aménagé sur la commune déléguée de Le Change.

Cet équipement à destination des adolescents et des adultes rencontre un franc succès. Aussi, M. le Maire propose de construire un second nouveau terrain multisports sur la commune de Bassillac & Auberoche.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100.000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- des Contrats de Projets Communaux (Conseil Départemental),
- des Fonds de Concours de l'agglomération du Grand Périgueux.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Construction d'un terrain multisports - Equipement	60.000 €	60 %
Construction d'un terrain multisports - VRD	40.000 €	40 %
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>100.000 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>RECETTES</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
DETR	25.000 €	25 %
Contrat de projets communaux – CD 24	25.000 €	25 %
Caisse d'Allocations Familiales 24	24.000 €	24 %
Fonds de Concours du Grand Périgueux	6.000 €	6 %
<b>Montant des subventions attendues</b>	<b>80.000 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Autofinancement sur le montant HT</b>	<b>20.000 €</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL des RECETTES HORS TAXES</b>	<b>100.000 €</b>	<b>100,00 %</b>
TVA	20.000 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>120.000 €</b>	

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Dossier de base,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le plan de situation et un plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

- 20 voix POUR,
- 7 ABSTENTIONS, le groupe d'opposition s'abstient par manque d'avant-projet pour pouvoir se prononcer.
  - de poursuivre le projet de construction d'un second terrain multisports sur la commune de Bassillac & Auberoche,
  - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
  - de solliciter des subventions au titre de :
    - la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
    - des Contrats de Projets Communaux du Conseil Départemental 24,
    - des Fonds de Concours du Grand Périgueux.

### **2021-006 : DEMANDE de SUBVENTIONS – RESTAURATION d'un PONT PIETONNIER dans le bourg de la COMMUNE DELEGUEE de LE CHANGE**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par acte notarié en date du 02 avril 2019, la commune de Bassillac & Auberoche s'est portée acquéreur de la deuxième moitié d'un pont piétonnier sur l'Auvézère, dit "Pont Marceau", reliant le bourg de Le Change à la plaine de sports et cadastré 103 AA146. Ce pont est emprunté par un chemin de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Dordogne (PDIPR).

Cet ouvrage, datant du 16<sup>ème</sup> siècle, constitué de deux piles à bec et d'un parapet en bois a subi les dommages du temps.

En 2020, une première phase de travaux de remise en état a été réalisée.

Une deuxième phase de travaux est nécessaire pour sauvegarder ce patrimoine ancien et redonner son usage à ce pont, aujourd'hui fermé au public.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 45.000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- des Contrats de Projets Communaux (Conseil Départemental),

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Rénovation du pont piétonnier – "Pont Marceau"	45.000 €	88,24 %
Etudes	3.000 €	5,88 %
Maîtrise d'œuvre	3.000 €	5,88 %
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>51.000 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>RECETTES</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
DETR	11.250 €	25 %
Contrat de projets communaux – CD 24	12.750 €	25 %
<b>Montant des subventions attendues</b>	<b>24.025 €</b>	<b>47.11 %</b>
<b>Autofinancement sur le montant HT</b>	<b>26.975 €</b>	<b>52.89 %</b>
<b>TOTAL des RECETTES HORS TAXES</b>	<b>51.000 €</b>	<b>100,00 %</b>
TVA	10.200 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>61.200 €</b>	

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Dossier de base,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le plan de situation et un plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

- 20 voix POUR,
- 7 ABSTENTIONS, le groupe d'opposition s'abstient par manque d'avant-projet pour pouvoir se prononcer.
  - o de poursuivre la restauration du pont piétonnier datant du 16<sup>ème</sup> siècle sur la commune déléguée de Le Change,
  - o d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
  - o de solliciter des subventions au titre de :
    - la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
    - des Contrats de Projets Communaux (Conseil Départemental).

**2021-007 : DEMANDE de SUBVENTIONS – AMENAGEMENT du PARKING de la SALLE des FETES de la COMMUNE DELEGUEE de MILHAC d'AUBEROCHE**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'aménager le parking de la salle des fêtes de la commune déléguée de Milhac d'Auberoche.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 79.000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- des Fonds de Concours de l'agglomération du Grand Périgueux.

Un dossier déposait auprès du Conseil Départemental, en 2019, a fait l'objet d'une attribution de subvention d'un montant de 20.617 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Aménagement du parking de la salle des fêtes	99.000 €	100 %
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>100.000 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>RECETTES</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
DETR	24.750 €	25 %
Contrat de projets communaux – CD 24 (accordée en 2019)	20.617 €	20,82 %
Fonds de Concours du Grand Périgueux	20.000 €	20.20 %
<b>Montant des subventions attendues</b>	<b>65.367 €</b>	<b>66,03 %</b>
<b>Autofinancement sur le montant HT</b>	<b>33.633 €</b>	<b>33,97 %</b>
<b>TOTAL des RECETTES HORS TAXES</b>	<b>99.000 €</b>	<b>100,00 %</b>
TVA	19.800 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>118.800 €</b>	

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Dossier de base,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le plan de situation et un plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

- 20 voix POUR,
- 7 ABSTENTIONS, le groupe d'opposition s'abstient par manque d'avant-projet pour pouvoir se prononcer.
  - o de poursuivre le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes de la commune déléguée de Milhac d'Auberoche,
  - o d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
  - o de solliciter des subventions au titre de :
    - la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
    - des Fonds de Concours du Grand Périgueux.

**2021-008 : HABITAT – OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT et RENOUVELLEMENT URBAIN AMELIA 2 – ATTRIBUTION de SUBVENTIONS**

La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2. L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisse de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la communauté d'agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants.

**Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.**

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

Par conséquent, je propose au conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à scrutin public et à l'unanimité :

Vu la délibération du conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre de l'opération programmée en matière d'habitat,

Vu la convention de l'OPAH-RU Amélia 2 signée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre l'Agence Nationale de l'habitat, le conseil départemental de la Dordogne et la communauté d'agglomération le Grand Périgueux.

Vu la délibération du conseil municipal n° 067/2018 du 04 juin 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la commune.

DECIDE l'attribution d'une aide de :

- 429,00 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 8.631,59 € HT à Mme HUBACZ pour l'adaptation d'une salle de bain – 10 rue G. Guynemer – Bassillac – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE,
- 886,00 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 17.726,44 € HT à M. DAMBOT pour une rénovation énergétique d'un logement situé au lieu-dit "Singlou" – Bassillac – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE,
- 1.750,00 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 7.000,00 € HT à Mme STEFANELLI pour la mise aux normes d'un assainissement situé "Bospicat – Le Ganar" – Le Change – 24640 BASSILLAC & AUBEROCHE,
- 1.450,00 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 5.999,50 € HT à M. et Mme COUZINOU pour la mise aux normes d'un assainissement situé "Beausoleil" – Le Change – 24640 BASSILLAC & AUBEROCHE,
- 393,20 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 8.812,08 € HT à M. et Mme BENOIT pour l'adaptation d'une salle de bain, située au lieu-dit "Les Foucaudies" –Milhac d'Auberoche – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE,
- 1.000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 20.440 € HT à Mme PROVINCE pour la rénovation énergétique d'un logement situé "La Reynie" – Milhac d'Auberoche – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

**2021-009 : OUVERTURE de POSTE dans le CADRE d'un AVANCEMENT de GRADE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapprochant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable du CT de Bassillac et Auberoche en date du 28 janvier 2021,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade suite à l'obtention d'un examen professionnel, et qu'un agent est proposé à la stagiairisation.

Aussi, il est souhaitable de :

Créer pour un avancement de grade :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures.

D'affecter pour une stagiairisation un poste libérer :

- 1 poste d'adjoint technique à 35h00.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour intégrer la création de poste et l'affectation demandées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- les créations et l'affectation de postes tels que définies ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi que les charges sociales s'y rapportant au budget communal aux chapitres prévus à cet effets.

Cat.	Filière	Grade	Durée de travail	Effectifs	
				Budgétaire	Pourvu
<b>A</b>	<b>Administrative</b>	Secrétaire de mairie	21h00	1	1 [Durand]
<b>B</b>	<b>Administrative</b>	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	3	3 [Joubert – Lafaye – Prouillac]
		Rédacteur	11h50 35h00	1 1	1 [Farges] 1 [Hernandez]
	<b>Technique</b>	Technicien	35h00	1	1 [Sudrie]
<b>C</b>	<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe.	35h00	1	0 [ ]
		Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe.	35h00 20h00	1 1	1 [Deneux] 1 [Aquin]
		Adjoint administratif	35h00 21h00	1 1	1 [Poinot] 1 [Jankovic]
	<b>Technique</b>	Agent de maîtrise principal	35h00	3	3 [Bussy – Deschamps – Farges]
		Agent de maîtrise	35h00	3	3 [Bilan – Delugin – Mournaud]
		Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	6	6 [Barrière – Charrière – Decertaines – Ladeuil – Latour – Pagès]
		Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00 31h00 33h23 24h41 15h00	5 1 1 1 1	5 [Allégrier – André – Denis – Dubois – Waret] 1 [Furtak] 1 [Maury] 1 [Archambaud] 1 [Aquin]
		Adjoint technique	35h00	7	7 [Arlot – Brunaud - Del Négro – Courribet – Fougère – Gondeau -

			33h00	1	Lauvergnac]
			30h00	1	1 [Gustave]
			27h00	1	1 [Mathieu]
			24h00	1	1 [Apchin]
					1 [Jean]
<b>Médico-Sociale</b>	Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles		35h00	1	1 [Géraud]
			33h30	1	1 [Eymat]
			30h30	1	1 [Delmond]
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe		35h00	1	1 [Feyfant]
			30h00	1	1 [Pascaud]
			Total	49	48

### **2021-010 : RAPPORT d'ACTIVITES 2019 de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE d'AMENAGEMENT**

Mme Lumello présente, conformément à l'article 35 des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement Isle-Manoire (S.P.L.A.) le rapport d'activité pour l'exercice 2019.

La S.P.L.A. est composée de 7 communes suite à la création de trois communes nouvelles (Boulazac Isle-Manoire, Sanilhac et Bassillac & Auberoche) pour un capital initial de 238.200 € et compte 18 administrateurs.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel de la Société Publique Locale d'Aménagement Isle-Manoire pour l'exercice 2019, dont une copie est annexée à la présente délibération.

### **2021-011 : RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITE du SERVICE PUBLIC de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Mme Lumello, 1<sup>ère</sup> adjointe de Bassillac & Auberoche, Maire déléguée d'Eyliac, présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2019.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019.

Conformément à l'article L. 2224-5 du C.G.C.T. modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015 – art. 98, la note d'information 2019 de l'agence de l'eau Adour-Garonne est annexée à la présente délibération.

### **2021-012 : DENOMINATION des RUES, VOIES et PLACES de la COMMUNE de BASSILLAC & AUBEROCHE – Annule et Remplace la Délibération n° 2020-0107 du 18 novembre 2020**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite au déploiement de l'adressage intervenu en novembre 2020, compte-tenu des oublis constatés et des modifications rendues nécessaires suite à des incohérences, il est nécessaire de procéder à des ajustements de la délibération n° 2020-0107 du 19/11/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par  
- 20 voix POUR,

- 7 voix CONTRE, M. Motier rappelle que le groupe n'est pas contre l'adressage et la signalisation, d'autant qu'il a été fait un travail suffisamment long et fouillé par les villages lors de cet adressage. Lorsque l'on enlève un panneau, c'est un panneau que l'on a commandé, qui a été fabriqué et que la commune a payé. De manière surement longue, voir incessante, nous allons avoir des demandes qui vont entraîner des remarques, puis des envies, puis des besoins. Nous ce que l'on dit, c'est qu'à part lorsqu'il y a une erreur relevée dommageable pour le fonctionnement de la commune, quand c'est une demande à la marge pour changer un nom, il faut s'avoir s'arrêter. D'autant qu'il y a eu une séquence plus ou moins longue dans la préparation de cet adressage, que l'on a regretté, et la latence permet de lever d'éventuels lièvres. Si c'est le souhait de certains de voir tel ou tel nom, on ne s'arrêtera jamais et il faut surtout dire que ce sont des centaines, voire des milliers d'€uros qui s'en vont puisque ce sont des panneaux que l'on jette.

décide de la création des voies libellées suivantes :

Allée de Blanzac	Chemin de la Garenne	Chemin des Fleurs
Allée des Hauts de Meycourby	Chemin de la Gondie	Chemin des Fossas
Allée des Hauts de Pinsac	Chemin de la Grange-Lattée	Chemin des fougères
Allée du 16 Août 1944	Chemin de la Guidaube	Chemin des Golferies
Allée du Bois	Chemin de la Joyeuse	Chemin des Grandes Terres
Avenue François Mitterrand	Chemin de la Lardie	Chemin des Granges
Chemin Charles Nungesser	Chemin de la Miranderie	Chemin des Grèzes
Chemin d'Auberoche	Chemin de la Paraye	Chemin des Hauts de Saverdenne
Chemin de Barchat	Chemin de la Pisciculture	Chemin des Iris
Chemin de Beauchêne	Chemin de la Pouyade	Chemin des Jangoulies
Chemin de Beaulieu	Chemin de la Prouméroliè	Chemin des Lavandières
Chemin de Beausoleil	Chemin de la Résistance	Chemin des Maisons-Neuves
Chemin de Bosredon	Chemin de la Richardie	Chemin des Mésanges
Chemin de Caurel	Chemin de la Roubétie	Chemin des Mouties
Chemin de Chante-Grel	Chemin de la Roussie	Chemin des Pins
Chemin de Chez Prouillac	Chemin de Lacaud	Chemin des Pradeaux
Chemin de Coubregeay	Chemin de l'Alambic	Chemin des Roches
Chemin de Cruciferny	Chemin de Lalue	Chemin des Salers
Chemin de Grosjean	Chemin de Lavignac	Chemin des Sous-Bois
Chemin de Jarjalesse	Chemin de Marbois	Chemin du Biersou
Chemin de Jaunour	Chemin de Mordésé	Chemin du Causse
Chemin de la Battue	Chemin de Piffre	Chemin du Charpentier
Chemin de la Baudie	Chemin de Piquecailloux	Chemin du Château Branlant
Chemin de la Besse	Chemin de Pouchardin	Chemin du Chazalin
Chemin de la Brouchaudie	Chemin de Puyloriol	Chemin du Cheyrou
Chemin de la Brousse	Chemin de Puyvinceau	Chemin du Clos
Chemin de la Butte	Chemin de Sannard	Chemin du Cluzeau
Chemin de la Cacaude	Chemin de Saverdenne	Chemin du Cros
Chemin de la Chaloupie	Chemin de Singlou	Chemin du Ganard
Chemin de la Chenevière	Chemin de Soupétard	Chemin du Gué de la Borde
Chemin de la Combe	Chemin de Vigneras	Chemin du Hameau
Chemin de la Conterie	Chemin des Argiliers	Chemin du Lac Bernard
Chemin de la Coutie	Chemin des Bessades	Chemin du Lac Ouyaud
Chemin de la Ferme	Chemin des Cabannes	Chemin du Lac Peyaud
Chemin de la Fontaine	Chemin des Chabaudies	Chemin du Mas des Pommiers
Chemin de la Forêt	Chemin des Charrettes	Chemin du Maurou
Chemin de la Frontie	Chemin des Chatignoles	Chemin du Moulin de Redrol
Chemin de la Gandilie	Chemin des Clédats	Chemin du Pavillon
Chemin de la Garaudie	Chemin des Ecuries	Chemin du puits de la Raffinie
Chemin de la Gare	Chemin des Faucherries	Chemin du Pylone
		Chemin du Rocher

Chemin du Stade Edmond Martin	Impasse des Milhaux	Route de la Forge
Chemin Ecoute s'il Pleut	Impasse des Nénuphars	Route de la Jaye
Chemin Suzanne Lacore	Impasse des Oliviers	Route de la Jut
Impasse Bellevue	Impasse des Pâtures	Route de la Lucie
Impasse de Bicoque	Impasse des Pêcheurs	Route de la Merlatie
Impasse de Bournard	Impasse des Reinettes	Route de la Pélonie
Impasse de Fayard	Impasse des Taillis	Route de la Peyrade
Impasse de Fon d'Uzerche	Impasse du Château de Rognac	Route de la Raffinie
Impasse de Fontebrousse	Impasse du Château Roy	Route de la Reynie
Impasse de la Bergerie	Impasse du Chêne	Route de la Rivière
Impasse de la Borie	Impasse du Clos des Sapins	Route de la Sandre
Impasse de la Bourgie	Impasse du Confluent	Route de la Vieille Forge
Impasse de la Chansardie	Impasse du Four	Route de Laborde
Impasse de la Chaterie	Impasse du Gondeau	Route de l'Aérodrome
Impasse de la Combe Basse	Impasse du Jalagier	Route de Landrevie
Impasse de la Fargeotte	Impasse du Lac Marsaud	Route de Lardimalie
Impasse de la Faurie	Impasse du Maine	Route de Las Censias
Impasse de la Garde	Impasse du Mas de Saint-Antoine	Route de las Cossas
Impasse de la Haute Roquette	Impasse du Petit Beder	Route de l'Auberge
Impasse de la Mabarret	Impasse du Pigeonnier	Route de Leygalie
Impasse de la Margoutie	Impasse du Pradel	Route de l'Hauterie
Impasse de la Roquette	Impasse du Puy du Luc	Route de l'Herm
Impasse de la Sommeronie	Impasse du Sarment	Route de Madaillan
Impasse de la Vergne	Impasse du Souvenir	Route de Montferrier
Impasse de la Vigne à Raymond	Impasse du Thévenou	Route de Napoléon
Impasse de l'Aérodrome	Impasse du Tuquet	Route de Périgueux
Impasse de Latour	Impasse du Verger	Route de Petit Rognac
Impasse de l'Escale	Impasse Jules Rimet	Route de Pommier
Impasse de l'Etang	Impasse le Planège	Route de Rozier
Impasse de l'Observatoire	Impasse Lémigrade	Route de Seilhiac
Impasse de l'Ost	Impasse les Combaloux	Route de Solinhac
Impasse de Maisoubre	Impasse les Meyrinas	Route des Ardaillers
Impasse de Marévan	Impasse les Minières	Route des Aviateurs
Impasse de Massoubras	Impasse Marcel Loth	Route des Bois
Impasse de Peyrelevede	Impasse Pierre Clostermann	Route des Cézareaux
Impasse de Puybertie	Lotissement des Fournaux	Route des Crêtes
Impasse de Ribeyrolles	Lotissement du Bourg	Route des Daims
Impasse de Rouffiac	Place des Martyrs	Route des Defaix
Impasse de Roumegier	Place du Souvenir	Route des Ecoles
Impasse de Sardines	Place Eugène Le Roy	Route des Foucaudies
Impasse des Abeilles	Route de Beaumont	Route des Jasmins
Impasse des Althéas	Route de Bernissou	Route des Junies
Impasse des Blanchous	Route de Blis-et-Born	Route des Lacs Miaule
Impasse des Brugières	Route de Born	Route des Minières
Impasse des Careymets	Route de Branchet	Route des Mouliroux
Impasse des Casernes	Route de Cadillac	Route des Mournauds
Impasse des Chapeloux	Route de Chignaguet	Route des Noyeraies
Impasse des Contarias	Route de Dangou	Route des Parraux
Impasse des Dubets	Route de Fayard	Route des Pruneaux
Impasse des Ecureuils	Route de Fontbrejade	Route des Sablières
Impasse des Fraisiers	Route de Goutteblave	Route des Sabloux
Impasse des Grèzes	Route de Hautefort	Route des Séguis
Impasse des Guérolles	Route de Jaunour	Route des Sommets
Impasse des Lilas	Route de la Bertrande	Route des Tuilières
Impasse des Loubatières	Route de la Chabroulie	Route des Vallons
Impasse des Marguis	Route de la Croix du Marché	Route des Vignes
Impasse des Mésanges	Route de la Falaise	Route des Vignobles

Route du 16 Août 1944	Rue de la Charbonnière	Rue des Rosiers
Route du 4 Mars 1944	Rue de la Faurie	Rue des Vieilles Pierres
Route du Bospicat	Rue de la Grave	Rue du Petit Prince
Route du Camp Mercedes	Rue de la Gravelière	Rue Georges Guynemer
Route du Chenil	Rue de la Mare	Rue Jacques Prévert
Route du Crouzen	Rue de la Mounerie	Rue Jean Mermoz
Route du Gué-Rède	Rue de Maleffe	Rue Jean Rebière
Route du Lac Nègre	Rue des Ecureuils	Rue Louis Aragon
Route du Lavoir	Rue des Frères Mongolfier	Rue Louis Bleriot
Route du Limouzy	Rue des Frères Ribette Paul et André	Rue Maryse Bastié
Route du Phare	Rue des Lilas	Rue Pierre Clostermann
Route du Roc	Rue des Palombes	Rue Pierre et Marie Curie
Route Théodore Vigier	Rue des Prés	Rue Soulacroux.

**2021-013 : MODIFICATION de la COMPOSITION de la COMMISSION des FINANCES – Annule et remplace la délibération n° 2020-021 du 23/06/2020**

Par délibération n° 2020-021 du 23 juin 2020, la commission des finances a été constituée  
Suite à la démission d'un conseil municipal, membre de cette commission, il convient de procéder à son remplacement.

M. le Maire propose que la commission soit composée de la façon suivante :

Liste Michel BEYLOT		Liste Stéphane MOTTIER	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Karine CHOULY	Morgan VILLATE	Stéphane MOTTIER	Emilie CASTANIÉ
Cécile LUMELLO	Jean-Michel BOUCHER		
Angélique GARNIER	Patrick LAMIT		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification de la composition de la commission des finances tel que définie ci-dessus.

**2021-014 : MODIFICATION de la COMPOSITION de la COMMISSION "ECOLE, ENFANCE, JEUNESSE, SPORT" – Annule et remplace la délibération n° 2020-021 du 23/06/2020**

Par délibération n° 2020-021 du 23 juin 2020, la commission "ECOLE, ENFANCE, JEUNESSE, SPORT" a été constituée

Suite à la démission d'un conseil municipal, membre de cette commission, il convient de procéder à son remplacement.

M. le Maire propose que la commission soit composée de la façon suivante :

Liste Michel BEYLOT		Liste Stéphane MOTTIER	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe BAGARD	Anastasia LAPORTE	Philippe CHABROL	Florence ARNAUD
Christelle PIERRE	Michel LAROUMAGNE		
Véronique TARRADE	Philippe DAVID		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification de la composition de la commission "Ecoles, Enfance, Jeunesse, Sport" tel que définie ci-dessus.

**2021-015 : MODIFICATION de la COMPOSITION de la COMMISSION "DEVELOPPEMENT DURABLE, la SANTE, la SECURITE et l'ACCESSIBILITE" – Annule et remplace la délibération n° 2020-065 du 31/08/2020**

Par délibération n° 2020-065 du 31 août 2020, la commission "Développement durable, de la santé, de la sécurité et de l'accessibilité" a été modifiée par permutation entre un délégué titulaire et un suppléant.

Suite à la démission d'un conseil municipal, il est rendu nécessaire de modifier la composition de cette commission.

M. le Maire propose que la commission soit composée de la façon suivante :

Liste Michel BEYLOT		Liste Stéphane MOTTIER	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Isabelle DESMOND	Jean-Louis SUDREAU	Christelle GOINEAU	Stéphane LACOUR-COULON
Amandine SOLE	Morgan VILLATE		
Fabien ZERBIB	Karine CHOULY		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification de la composition de la commission "Développement durable, de la santé, de la sécurité et de l'accessibilité" tel que définie ci-dessus.

### QUESTIONS DIVERSES

*M. Mottier s'émeut d'avoir appris qu'un élu ait pu participer à un repas au restaurant de Blis & Born en période COVID au mois de novembre.*

*M. le Maire indique qu'il s'agit de propos sans fondements précis et de caractère polémique.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

-----

BEYLOT Michel, Maire :

LUMELLO Cécile, 1<sup>ère</sup> adjoint :

BOUCHER Jean-Michel, 2<sup>ème</sup> adjoint :

DESMOND Isabelle, 3<sup>ème</sup> adjointe :

LAROUMAGNE Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint, donne procuration à Karine CHOULY :

PROUILLAC Céline, 5<sup>ème</sup> adjointe :

BAGARD Jean-Philippe, 6<sup>ème</sup> adjoint :

LAPORTE Anastasia, 7<sup>ème</sup> adjointe :

BARDE Dominique, 8<sup>ème</sup> adjoint :

ZERBIB Fabien :

TARRADE Véronique :

GANDOLFO Vincent :

MAGNOL Martine :

AVOCAT Christophe :

CHOULY Karine :

SUDREAU Jean-Louis :

PIERRE Christelle :

GARNIER Angélique :  
LAMIT Patrick :  
SOLE Amandine :  
DAVID Philippe, donne procuration à Isabelle DESMOND :  
REMERAND Valérie :  
MOTTIER Stéphane :  
CASTANIÉ Emilie :  
LACOUR-COULON Stéphane :  
GOINEAU Christelle :  
CHABROL Philippe :  
ARNAUD Florence :  
COUSTILLAS Gérard :

**Absents ayant donné procuration**

LAROUMAGNE Michel à CHOULY Karine,  
DAVID Philippe à DESMOND Isabelle.

**Absents excusés :**

**Absents :**